

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus : 27

Nombre des Membres en
fonction : 27

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 27

Convoqués le 23/04/2026

Approuvée
Pour : 24
Abstention : 3

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique
sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

Etaient présents : M. Grégory MOCA, Mme Stéphanie BOHLER, M. Dominique DI MARCO, Mme Véronique DEMMER, M. Pietro VASCO, Mme Isabelle STELLITTANO, M. Abdelkarim KHACHEÏ, Mme Nicole WEBER, M. Jean Baptiste GORETTI, M. Pascal SEILER, Mme Béatrice DOEBLE, Mme Catherine SANGALETI, M. Laurent BERTAZZO, Mme Aurélie GLANZ, M. Christophe FERRY, Mme Pauline RICARD, Mme Camille ALONZI, M. Sacha RUYSSINCK, M. Serge LEGRAND, Mme Nathalie SCHULLER, M. Alexis CESARO et M. Marian CHAUSSET et Mme Fanny MENTION.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anne Marie SECRETI a donné pouvoir à Mme Béatrice DOEBLE,
M. Laurent BERTAZZO a donné pouvoir à M. le Maire,
Mme Djouha JANOT a donné pouvoir à Mme Camille ALONZI.

Secrétaire de séance : M. Sacha RUYSSINCK

Point n°11 : Désignation de représentants auprès de Thionville Fensch Agglomération pour la petite enfance

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'intercommunalité demande à la Commune de désigner un titulaire et un suppléant dans le cadre de la commission d'attribution des places du jeune enfant. Cette commission a pour objectif d'harmoniser l'attribution des places entre les différents établissements d'accueil du jeune enfant relevant de Thionville Fensch Agglomération (21 crèches dont 8 en régie, 9 en DSP et 4 associatives).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme Anne Marie SECRETI en tant que membre titulaire et Mme Aurélie GLANZ en tant que membre suppléant de la commission.

Le conseil municipal doit décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT pour procéder à la désignation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
DESIGNE Mme Anne Marie SECRETI en tant que membre titulaire et Mme Aurélie GLANZ en tant que suppléante.

Le Maire,
Serge JURCZAK



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 057-215706474-20260430-DELIB1130042026-DE